

**Décret n° 98 - 285 du 10 AOUT 1998**  
**portant nomination d'un conseiller du Président de la République**

*Le Président de la République*

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 001-97 du 29 octobre 1997 portant nomination du ministre, directeur du cabinet du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

**DECRETE :**

**Article premier.-** Le docteur *Grégoire MBERE* est nommé conseiller médical du Président de la République.

**Article 2.-** Le docteur *Grégoire MBERE* percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3.-** Le présent décret sera inséré au Journal Officiel ./-

Fait à Brazzaville, le 10 AOUT 1998



*Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-*